



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Nantes, le 9 décembre 2019,

à mesdames et messieurs les
professeurs de Lettres des lycées
de l'académie,

s/c des chefs d'établissement
et des directeurs d'institution.

Rectorat **Objet :** descriptif pour l'épreuve orale des ÉAF.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Dossier suivi par
M. Richard BOSSIS
&
Mme Sylvie MOUNSI
IA-IPR de Lettres

Ce courrier accompagne la proposition de descriptif élaborée par le groupe des IA-IPR de Lettres de l'académie de Nantes, à la suite des échanges qui se sont tenus au niveau national lors de la journée de l'Inspection générale.

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Notre choix de privilégier une forme simple et synthétique du descriptif s'appuie sur une réflexion quant aux destinataires et aux fonctions de ce support dans l'épreuve orale rénovée, telle qu'elle se déroulera à partir de la session de juin 2020 :

- l'examineur doit s'orienter rapidement vers le choix d'un texte pour la première partie de l'épreuve.
- Pour la seconde partie de l'épreuve, il est précisé dans la note de service que « *l'examineur [prend] appui sur la présentation du candidat et sur les éléments qu'il a exposés* ». C'est une parole authentique évoquant une expérience personnelle de lecteur qui est attendue du candidat et qui doit être favorisée par les relances de l'examineur. C'est à l'initiative du candidat que pourront être évoquées des lectures complémentaires ou des rapprochements artistiques et culturels.
- Ce descriptif veut aider l'élève dans sa préparation en indiquant sur quels objets il est susceptible d'être interrogé (liste des textes pour l'explication linéaire ; liste des œuvres intégrales et lectures cursives parmi lesquelles le candidat aura fait son choix pour la seconde partie de l'oral).

Cette proposition de descriptif concis à présenter à l'examineur ne rend pas caduque, en classe, l'élaboration d'un récapitulatif plus détaillé de l'ensemble des activités menées, outil pédagogique que l'on peut construire avec ses élèves tout au long de l'année, afin de les aider à mobiliser l'ensemble des ressources sur lesquelles ils pourront s'appuyer, tant à l'écrit qu'à l'oral des ÉAF. Nous continuons de voir dans ce travail minutieux une habile manière de concevoir des synthèses de séquences et d'explicitier les apprentissages construits tout au long d'une période. En outre, cette restitution de votre travail peut constituer une base pour un dialogue tant en réunion d'équipe et formation qu'à l'occasion de nos visites dans vos classes.



2/2

La note de service n° 2019-042 du 18 avril 2019 précise que : « *Ce descriptif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires ou parmi celles qui ont été étudiées en classe.* » Le descriptif « *est communiqué à l'examineur en amont des épreuves.* »

C'est pour répondre à cette double injonction du texte officiel que vous devrez renseigner le tableau qui précise, pour chaque candidat, l'œuvre choisie pour la seconde partie de l'épreuve orale. La signature du candidat vaut engagement de sa part sur le titre indiqué.

Nous vous remercions pour votre implication et nous vous assurons de toute notre confiance.

Les IA-IPR de Lettres de l'académie de Nantes